



Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Procès-verbal de la réunion du 18 octobre 2016

Ordre du jour :

Echange de vues avec M. Frans Timmermans, Premier Vice-Président de la Commission européenne.

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel, M. Gérard Anzia, Mme Nancy Arendt, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Taina Bofferding, Mme Anne Brasseur, Mme Tess Burton, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Henri Kox, M. Alexander Krieps, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Josée Lorsché, Mme Viviane Loschetter, M. Edy Mertens, M. Paul-Henri Meyers, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Gilles Roth, M. Marco Schank, M. Marc Spautz, M. Roberto Traversini, M. David Wagner, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Laurent Zeimet

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances
M. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

M. Frans Timmermans, Premier Vice-Président de la Commission européenne
M. Maarten Smit, Assistant politique, Cabinet de M. Timmermans
Mme Yuriko Backes, Chef de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

M. Claude Frieseisen, Secrétaire général
Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe
Mme Tania Tennina, Mme Fabiola Cavallini, membres de l'administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, M. Yves Cruchten, M. Lex Delles, Mme Françoise Hetto-

Gaasch, M. Aly Kaes, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer, M. Roy Reding, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés

*

Echange de vues avec M. Frans Timmermans, Premier Vice-Président de la Commission européenne.

Dans son discours introductif, le Président relate d'abord le parcours professionnel de M. Timmermans qu'il qualifie de « grand européen ». M. Timmermans est passé de la diplomatie à la politique, du parlement au gouvernement jusqu'à devenir Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas et finalement Commissaire européen. En tant que Commissaire européen, il est responsable de l'amélioration des lois européennes, du développement durable, des relations interinstitutionnelles, de la supervision des négociations des accords commerciaux transatlantiques et finalement de la relation avec les parlements nationaux. Le Président déclare apprécier la présence du Commissaire européen dans un moment crucial pour l'avenir de l'UE, comme il a apprécié la présence des commissaires européens au début de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE. La procédure de subsidiarité inscrite dans le Traité de Lisbonne confère aux parlements nationaux le pouvoir de participer en amont au processus législatif européen et assure un meilleur ancrage des politiques européennes à travers un dialogue constant avec tous les acteurs concernés. Un bon dialogue est d'ailleurs une manière de conserver les compétences de la Commission européenne et n'y porte nullement atteinte. L'UE traverse une crise existentielle. La garantie jeunes et le plan Juncker qui mise sur une politique d'investissement volontariste pour montrer l'utilité de l'UE à travers des actions concrètes vont dans la bonne direction. Selon le Président il est important de renforcer la dimension sociale de l'UE trop longtemps mise à l'écart et stigmatisée comme ayant un effet négatif sur l'équilibre budgétaire. Partant, il y a lieu de considérer la politique sociale comme une des réponses aux difficultés actuelles que connaît l'UE pour éviter une fracture sociale et contrecarrer la montée des mouvements extrémistes et populistes. D'où la nécessité d'un rééquilibrage entre l'économie et le social. Il défend la mise en place d'un véritable pacte social européen, ainsi que l'instauration d'un triple A social. Pour cela il est nécessaire de prendre en compte les inquiétudes légitimes des citoyens et prendre au sérieux les malaises ressentis par une partie de la population.

D'emblée M. Timmermans déclare que l'UE ne se fera qu'avec les Etats membres et que la démocratie européenne ne se fera pas contre les parlements nationaux mais bien avec les parlements nationaux. Il faut donc se libérer de l'ancienne contradiction existant entre le parlement européen et les parlements nationaux. L'UE se trouve dans une période très difficile où les différentes crises européennes sont devenues une crise de l'UE. Le citoyen européen attend des réponses adéquates aux problèmes qui naissent dans un monde en mutation permanente. La 4^e révolution industrielle remet en question notre modèle social, notre modèle économique, ainsi que notre modèle politique. La critique du système politique ne s'arrête pas à l'échelle européenne, mais est également présente au niveau national et communal. Ceci laisse la place aux politiques identitaires qui apporte des réponses là où les partis politiques traditionnels n'en donnent pas. Il appelle les femmes et hommes politiques à faire une autocritique et à se rassembler pour mener des politiques à l'échelle européenne avec les parlements nationaux. Le Brexit est l'exemple d'une population qui veut regagner le contrôle de son destin. Le Vice-Président assure les parlements nationaux de son soutien

dans la mise en place de solutions pour sortir de la crise. Il appelle les parlementaires à se battre pour une UE qui risque de disparaître.

Discussion

- M. Eugène Berger (groupe parlementaire DP) pose une question relative à l'invocation de l'article 50 suite au Brexit. Il aimerait savoir si l'UE maintient sa position ferme de ne pas entamer des négociations informelles avant l'invocation de l'article 50. Il aimerait aussi connaître la position de la Commission européenne par rapport à la déclaration du ministre britannique Boris Johnson sur le retrait du Royaume-Uni du marché unique.

M. Timmermans rappelle que les 27 sont unis dans leur position, à savoir que les négociations avec le Royaume-Uni ne commenceront pas avant l'invocation de l'article 50. Une négociation formelle menée par M. Barnier (Commission européenne), M. Verhofstadt (Parlement européen) et M. Seeuws (Conseil européen) suivra l'invocation de l'article 50.

Concernant le marché intérieur, le Vice-Président déclare que les quatre libertés sont indivisibles et que sur cette question les 27 sont unanimes.

Le Président ajoute que la sensibilité politique ADR avait aussi posé une question sur le Brexit et voulait savoir si après le Brexit il n'y avait pas urgence de changer les traités européens pour donner plus de pouvoirs aux parlements nationaux.

M. Timmermans est d'avis que toutes les possibilités que les traités existants offrent pour accroître les pouvoirs des parlements nationaux n'ont pas été épuisées et que le manque d'unité des parlements nationaux représenterait plutôt un frein dans ce sens. Le carton vert est une bonne initiative pour renforcer le rôle des parlements nationaux et la Commission européenne le soutient fortement.

- M. Claude Wiseler (groupe parlementaire CSV) pose une question relative au plan Juncker et au Fonds européen pour les investissements stratégiques dont la capacité financière et la durée ont été augmentées. Il aimerait savoir comment la CE comptait arriver aux 600 milliards d'euros du plan Juncker dans les délais prévus. Il voudrait aussi savoir comment la CE envisageait d'assurer l'engrenage entre croissance et réduction du chômage. Finalement, il aimerait connaître la vision personnelle de M. Timmermans sur un modèle de croissance durable pour l'avenir.

Le plan Juncker a créé la possibilité avant tout pour les PME d'avoir accès à la BEI, ce qui est une révolution d'après M. Timmermans. Ceci a comme effet de stimuler la création d'emplois et de créer un retour sur investissement plus élevé. L'UE a la possibilité d'avancer plus vite que les autres continents en changeant son modèle économique et en créant une économie soutenable qui se base sur une production circulaire avec l'utilisation d'énergies renouvelables. L'investissement dans ce genre d'économie est plus rentable et créateur d'emplois. Le problème se résidera plutôt dans le domaine de l'éducation qui devra suivre et donner les instruments nécessaires aux jeunes. La CE doit donner la possibilité d'investir dans ce tissu économique, d'où la possibilité d'avoir recours à la BEI où des experts orientent les investissements.

- M. Marc Angel (groupe parlementaire LSAP) pose une question relative aux scénarios d'avenir sur le fonctionnement de l'UE au niveau institutionnel y compris la question de l'ouverture des traités, en référence au rapport Bresso-Brok et au rapport Verhofstadt. Le premier plaide pour une maximisation des traités actuels, alors que le deuxième est en faveur d'une modification des traités. L'orateur est d'avis que l'UE

ne devrait pas se pencher à l'heure actuelle sur des questions institutionnelles mais mettre à profit toutes les dispositions des traités existants.

Dans ce contexte de l'avenir de l'UE, l'Europe à deux vitesses peut-elle être une solution, surtout dans le domaine social (par exemple, la directive sur le détachement est surtout critiquée par les pays de l'Europe l'Est) ?

L'orateur remercie le Vice-Président au nom de la délégation de la COSAC de l'importance que la CE accorde au dialogue avec les parlements nationaux.

M. Timmermans est d'avis que commencer un débat sur le changement des traités dans la situation actuelle ne mènerait pas à grand-chose. Il faut éviter à tout prix la paralysie de l'UE et rester unis. Il est indéniable que l'UE est une union hétérogène dans laquelle certains Etats membres voudront aller plus loin que d'autres.

Il ajoute que la CE a l'intention de proposer en mars 2017 une réforme de l'Union économique et monétaire. A cette même occasion, elle lancera également une plus large réflexion sur l'avenir de l'UE sans envisager la possibilité de changer les traités.

- M. Fernand Kartheiser (sensibilité politique ADR) pose une question relative à l'impact des sanctions contre la Russie sur l'économie européenne, en particulier sur le secteur agricole.

Il aimerait également savoir quel est l'impact d'un référendum national sur la politique européenne, en référence au référendum néerlandais sur l'accord d'association avec l'Ukraine.

Concernant la dernière question, M. Timmermans déclare ne pas être en mesure de pouvoir commenter un fait politique national au vu de sa fonction actuelle.

En référence aux sanctions contre la Russie, il est d'avis que le moment est mal choisi pour parler de la levée des sanctions sur base du comportement du gouvernement russe en Syrie. L'UE n'est pas en position de lever les sanctions contre la Russie, cependant, il est d'avis que les agriculteurs européens doivent recevoir une aide particulière.

- M. Gérard Anzia (groupe parlementaire Déi Gréng) pose une question relative à la « garantie pour la jeunesse » qui concerne la classe d'âge 15-24 ans et qui offre aux jeunes un emploi, un apprentissage, un stage ou une formation continue adaptée aux besoins et à la situation de chacun dans les 4 mois suivant la fin de leur scolarité ou la perte de leur emploi. Il aimerait savoir où en est la mise en œuvre dans les Etats membres et quel est l'impact global de la « garantie pour la jeunesse » en Europe, s'il existe des disparités géographiques et quel est le bilan de la mise en œuvre dans les Etats membres ayant le taux de chômage des jeunes les plus élevés.

M. Timmermans promet d'envoyer les chiffres précis concernant la « garantie pour la jeunesse » qui connaît un grand succès dans les Etats membres qui devraient d'ailleurs davantage insister sur le fait qu'il s'agit d'un projet européen. A travers ce programme les jeunes ont une perspective d'avenir. En effet, c'est le futur des citoyens européens qui est en jeu et ceci doit aller de pair avec une augmentation des dépenses nationales en matière d'éducation.

- M. Laurent Mosar (groupe parlementaire CSV) pose une question relative à la crise migratoire et à la nouvelle agence de gardes-frontières et de garde-côtes pour

défendre les frontières de l'Union. Il aimerait avoir l'avis de M. Timmermans sur trois aspects particuliers, à savoir :

- Face aux clivages entre les pays de l'UE sur la question des réfugiés, comment la CE entend trouver un accord entre les Etats membres sur les grandes orientations stratégiques en matière migratoire ?
- Comment la CE entend concilier défense de nos frontières et défense de nos valeurs dans le but d'éviter une Europe forteresse tout en rassurant les citoyens ?
- Dans le but de s'attaquer beaucoup plus aux causes de la crise migratoire, ne faudrait-il pas donner une réorientation à la politique de coopération de l'UE ?

Le Président ajoute que le groupe libéral avait posé une question sur le même thème au sujet du fonctionnement des hot spots.

M. Timmermans explique qu'il s'agit principalement d'un problème politique étant donné que tous les pays doivent prendre leur part de responsabilité, d'où l'importance que toutes les initiatives en matière de gestion de la crise migratoire soient prises en même temps.

Concernant la solidarité flexible, il est d'avis que s'il est indéniable que les pays sont affectés de manière différente par la crise migratoire de par leur situation géographique et qu'il est important que tous les pays prennent leur part de responsabilité. Dans ce contexte, il est important que la clé de répartition soit équitable.

La question des valeurs est très importante selon le Vice-Président car il y a d'un côté le sentiment d'une solidarité profonde avec les personnes en détresse et d'un autre côté la peur devant des personnes de cultures étrangères. Pour rassurer les citoyens il faut leur montrer que les autorités politiques sont en mesure de contrôler le problème. Le contrôle des frontières va de pair avec la sauvegarde des valeurs. Le défi est d'avoir le soutien des Etats membres pour mettre en pratique toutes les mesures nécessaires en même temps et partout dans l'UE.

Dans ce contexte, M. Timmermans est d'avis qu'il est nécessaire de repenser les relations avec l'Afrique dont la population connaîtra une forte croissance dans un proche avenir. Il est important que l'UE s'investisse en Afrique afin de donner la possibilité aux pays africains de construire leur futur et de donner une perspective d'avenir aux populations africaines dans leur pays.

Au sujet des hot spots, le Vice-Président explique que la situation sur les îles grecques est très difficile, notamment avec l'arrivée de l'hiver. Il fait appel à tous les Etats membres de soutenir les efforts des Grecs. En même temps il lance aussi un appel aux autorités grecques à utiliser pleinement et efficacement les fonds mis à leur disposition par l'UE pour la gestion des réfugiés. Il est urgent surtout d'améliorer la situation des migrants sur les îles grecques. Tous les Etats membres doivent tenir leurs engagements en matière de relocalisation.

- M. Gusty Graas (groupe parlementaire DP) pose une question relative à l'accord de libre-échange avec le Canada, le CETA, et aux récentes réactions négatives de la société civile par rapport à cet accord. Il aimerait avoir l'appréciation de M. Timmermans par rapport à cet accord, à sa contribution à une amélioration de l'économie européenne et au rôle des parlements nationaux dans la conclusion de cet accord.

Le Président ajoute que la sensibilité politique Déi Lénk avait aussi posé une question sur l'impact des traités de libre-échange sur la construction européenne. Le groupe Déi Gréng

avait également posé une question concernant l'exemple d'études secrètes sur le glyphosate et sur l'attitude de la CE face à la publicité de ces études et le manque de confiance envers les élus nationaux et européens en lien avec de telles études.

En référence au CETA, M. Timmermans dit comprendre parfaitement les sensibilités par rapport aux accords de libre-échange, notamment au vu de l'écart entre riches et pauvres qui a augmenté après la crise. L'approche négative de la population vient de la crainte que plus de globalisation s'accompagne de plus de possibilités pour les grandes entreprises de s'enrichir. Ce nouveau regard sur la globalisation a une influence profonde sur les négociations qui traditionnellement n'avaient aucune dimension politique. Il s'agit d'un choc psychologique aussi bien pour la population que pour les négociateurs. Il faut se rendre compte que ne sommes plus dans une société paternaliste où la CE peut prendre des décisions sans en avoir auparavant informé et discuté avec les citoyens. Ceci dit, il est d'avis que le succès de l'accord avec le Canada, un pays qui nous est proche de plusieurs points de vue, posera les jalons pour les accords futurs et qu'un échec rendra la conclusion de futurs accords de libre-échange très difficile. Il est clair pour le Vice-Président que le CETA est un accord mixte et que partant il est nécessaire que tous les parlements nationaux y donnent leur aval.

- M. Marc Baum (sensibilité politique Déi Lénk) pose une question relative aux inégalités croissantes au sein de l'UE, le taux de pauvreté de l'UE atteignant 24% et la pauvreté infantile atteignant 27%. Selon l'orateur, la politique de la CE n'a fait qu'aggraver cette situation depuis 2008. La politique d'austérité budgétaire et les coupes dans les politiques sociales ont touché les populations les plus fragiles. La priorité donnée à la compétitivité économique et à la flexibilisation du travail a fait baisser les revenus et remis en question la sécurité de l'emploi et les conditions de travail. Pourtant, l'UE s'est dotée d'une dimension sociale incluse dans la stratégie 2020. Dans ce contexte, l'orateur aimerait savoir comment la CE entend favoriser le progrès social si le cadre d'action politique qu'elle a mis en place est dominé par des intérêts purement économiques qui vont à l'encontre de l'intérêt des salariés.

M. Timmermans informe d'emblée que les compétences de la CE dans le domaine social sont très limitées, mais il admet que les responsabilités sont partagées à plus grande voire à moindre mesure. Il est d'avis que l'endettement public joue en faveur du capitalisme étant donné que si les taux d'intérêts augmentent les pays sont otages des marchés financiers. Donc, un programme social devrait aussi miser sur la diminution de la dette publique. Ceci dit, s'endetter à un certain moment peut être raisonnable, mais il doit être accompagné d'un projet pour sortir de l'endettement. Avec le défi démographique auquel est confronté l'UE les chances d'avoir une forte croissance sont faibles. La CE a le devoir de signaler les dangers liés à la dette publique sur base des règles qui ont été définies par les Etats membres. Il admet finalement que la question sociale est en train de détruire l'Europe et que les inégalités sont inacceptables surtout dans une période où les inégalités coïncident avec les questions identitaires. Les femmes et les hommes politiques se doivent de donner une réponse à ce problème engendré par la montée des populismes et des politiques identitaires. Les Etats membres pourront survivre à une politique identitaire, alors que l'UE ne le pourra pas.

- M. Franz Fayot (groupe parlementaires LSAP) pose une question relative au blocage géographique et d'autres formes de discrimination fondées sur la nationalité ou le lieu de résidence dans le domaine de la fourniture des services électroniques transfrontaliers. Dans son analyse du projet de règlement européen y relatif la Commission de l'Economie a critiqué deux éléments, à savoir :
 - Les reventes de produits ne sont pas visées dans ce projet de règlement et la notion de client vise uniquement le consommateur

final. Or, la particularité luxembourgeoise qui engendre une distorsion de concurrence au niveau du marché unique est que nombreux marchands de détails ne peuvent pas s'approvisionner là où ils le souhaitent provoquant un renchérissement des produits.

- Les télécommunications et l'audiovisuel sont exclus de ce règlement.

L'orateur aimerait savoir si la CE a l'intention de revoir ces points du projet de règlement.

Une deuxième question concerne le dossier BEPS. Les autorités américaines ont critiqué la démarche de la CE par rapport à certaines entreprises américaines, ce qui donne l'impression qu'il y a des tensions entre les Etats-Unis et l'UE sur ce dossier. L'orateur aimerait recevoir de plus amples informations à ce sujet.

Concernant le BEPS, M. Timmermans propose de s'informer auprès des personnes en charge du dossier et d'envoyer une réponse par lettre sous peu. Il ajoute que la CE se doit d'intervenir en cas de dumping fiscal exercé par des entreprises multinationales.

En référence à l'avis de la Commission de l'Economie sur le projet de règlement européen, M. Timmermans s'engage à ce que la Chambre reçoive une réponse complète et sérieuse dans les meilleurs délais. Ceci vaut également pour tous les avis des parlements nationaux qui méritent d'être analysés scrupuleusement et de recevoir une réponse justifiée.

- M. Henri Kox (groupe parlementaire Déi Gréng) pose une question relative à l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables et aux ambitions de la CE pour 2030.

M. Timmermans explique que la CE est en train de travailler sur des propositions qui seront publiées fin novembre voire début décembre. La CE et les Etats membres ont le devoir d'indiquer par quels moyens ils veulent arriver à la réduction des émissions de CO2 d'ici 2030.

C'est dans cet esprit que l'accord de Paris a été soumis au vote au Parlement européen et aux parlements nationaux.

Les ODD représentent le futur de l'économie européenne et mondiale car, selon M. Timmermans, ils représentent nos valeurs.

Luxembourg, le 18 octobre 2016

La secrétaire-administratrice,
Tania Tennina

Le Président de la Chambre des Députés,
Mars Di Bartolomeo

Le Président de la Commission des Affaires
étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration
Marc Angel